

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- R.613-32 à R.613-37 relatifs à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres du jury chargé de la validation de la 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} année de la Formation en Maïeutique et du Diplôme d'Etat de Sage-Femme – site de Metz pour l'année 2021/2022 :

- Monsieur le Professeur JUDLIN Philippe, PU-PH, représentant l'université, Président
- Madame GRATIER de SAINT LOUIS, Directrice de l'école de sages-femmes par intérim
- Madame le Docteur ROESCH Marion, PH, conseillère technique et pédagogique
- Monsieur KLAM Sébastien, enseignant
- Madame DEL CASTILLO Julie, sage-femme clinicienne
- Madame SCHNITZLER Karine, sage-femme enseignante
- Madame MERGEN-MOREL Catherine, sage-femme enseignante
- Madame, BERNARD Laure, sage-femme enseignante
- Madame BOYE Marie-Laure, sage-femme enseignante
- Madame DACQUAY Sabrina, sage-femme enseignante

Article 2 :

Le Doyen de la Faculté de Médecine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché sur les lieux de formation.

Fait à Metz, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

15 MARS 2022

Affiché le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

15 MARS 2022

Pierre MUTZENHARDT

